

Lettre Patente

Qui Ordonne de faire
 payer a toute Changeur et
 Marchand de chun Marc
 d'or qu'ils apporteront en la
 Monnoye de Paris, Exc.^{te}
 celle de Tournay un denier
 d'or fin de Cruë

Du 26. Juillet 1363.

Jehan par la grace
 de Dieu Roy de France A nos
 Amis et feaux Seis. Genéraux
 M.^{re} de nos Monnoyes, salut
 et dilection. Nous pour certaines
 causes Et par grande deliberation

De notre Con^{te} nous mandons et
Commandons que tantot ces Lettres
suis vous soient donnees par toutes
nos Monnoyes ou nous faisons
autres monnoyes d'or, excepté en
notre Monnoye d'or de Tournay
a vous Chang^{er} en Nôtre de chün
morce d'or fin qui sera apporté
en Telle, un denier franc d'or
fin de Quie, outre le prix que
vous y faisons donner a present
Cinq auront gros morce d'or
fin 61. francs d'or, De ce faire
a vous et a chacun de vous donnons
pouvoir autorité et Mandement special
par ces Lettres, Donne' a St Denis
en France le 26.^{me} jour de juillet 1363.
Par le Roy En son Con^{te} auquel vous
et autres autres Liers, Signe' Meunier.